



Comment devenir candidat du Parti Pirate dans votre région ?

Si vous candidatez à la candidature sur la liste du Parti Pirate dans votre région, il vous faut répondre aux exigences suivantes, d'une part légales, d'autre part propres au Parti Pirate.

Obligations légales

- ✓ être français (avoir la nationalité française),
- ✓ être majeur (plus de 18 ans) (art. L.339 du code électoral),
- ✓ être électeur (être inscrit sur les listes électorales),
- ✓ être en règle avec les obligations légales concernant le service militaire,
- ✓ ne pas être privé de ses droits civiques,
- ✓ ne pas être placé sous tutelle ou curatelle,
- ✓ résider dans la région d'élection ou y payer des impôts depuis au moins cinq ans de suite,
- ✓ ne pas être dans l'un des cas refusés (certaines fonctions militaires, préfet, magistrat, haut fonctionnaire, etc.),
- ✓ ne pas être candidat pour la même élection sur une autre liste (interdiction de se présenter sur plus d'une liste pour un scrutin donné) (article L10 du code électoral).

Engagement vis-à-vis du Parti Pirate

- ✓ respecter les décisions du Parti Pirate concernant cette élection, telles que les accords éventuels pour le second tour, les recommandations de vote, etc.,
- ✓ représenter le Parti Pirate, ses idées, ses propositions... et aucun autre lors de la mandature,
- ✓ Les candidats élus s'engagent à défendre les idées du Parti Pirate lors de leur mandature.

Si vous respectez ces exigences, il vous reste à suivre les étapes suivantes :

Etape 1 : Remplir les formulaires suivants

Vous pouvez le remplir directement sur votre ordinateur, mettez les champs en surbrillance et utilisez la touche tabulation).

Qui êtes vous ?

Genre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Pourquoi voulez vous nous rejoindre ?

Décrire dans ce cadre en quelques mots ce qui vous incite à nous aider à constituer une liste dans votre région :

Sur quelle liste voulez vous candidater ?

Région où vous pouvez devenir candidat :

Il vous faut résider dans la région d'élection ou y payer des impôts depuis au moins cinq ans de suite pour être candidat dans votre région.

Département où vous préféreriez vous présenter :

Etape 2 : Imprimer ce document

Etape 3 : Remplir de manière manuscrite l'engagement vis à vis du Parti Pirate

Veillez écrire ci dessous le texte suivant, le daté et signé :

« Je soussigné [mettre votre nom et prénom] de respecter les décisions du Parti Pirate concernant cette élection, telles que les accords éventuels pour le second tour, les recommandations de vote, etc. Je représenterai le Parti Pirate, ses idées, ses propositions et aucun autre parti lors de cette mandature. »

Date : / / 2010 Signature :

Etape 4 : Remplir & imprimer la déclaration individuelle de candidature

Nous vous demandons de remplir d'ores et déjà la déclaration individuelle de candidature (même si nous ne sommes pas certain de constituer une liste dans votre région).

Vous pouvez la remplir directement sur votre ordinateur, mettez les champs en surbrillance en utilisez la touche tabulation).

ATTENTION, seuls les champs en surbrillance sont à remplir, faute de quoi la déclaration sera inutilisable)

La déclaration individuelle de candidature est associée à ce document ou est téléchargeable à cette adresse :

<http://2010.parti-pirate-elections.fr/IMG/pdf/DocumentsARemplirCandidats.pdf>

Etape 5 : Poster ce document imprimer ainsi que la déclaration individuelle de candidature

N'attendez pas, il faut nous l'envoyer immédiatement si possible mais **avant le 5 février 2010**, par voie postale au

**Parti Pirate
Candidature 2010,
21 place de la République
75003 PARIS**

Etape 6 : Aller à votre mairie demander une attestation d'inscription sur une liste électorale

Vous devrez nous envoyer ensuite, datée d'après le 17 janvier 2010, une preuve de votre inscription sur les listes électorales : une attestation d'inscription (original ou copie) sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription.

L'attestation doit comporter le cachet de la commune ainsi que la signature du maire ou d'un adjoint ou d'un conseiller municipal ayant délégation de signature ou d'un agent municipal ayant délégation de signature.

Etape 7 : Poster immédiatement votre attestation d'inscription sur une liste électorale

Utilisez l'adresse de l'étape 5.

Voilà le plus dur est fait !

Les pirates de votre région vous contacteront rapidement.

Vous pouvez suivre la campagne dans votre région sur ce forum :

<http://www.partipirate.org/forum/viewforum.php?f=125>

Mémento à l'usage des candidats du ministère de l'Intérieur (Intéressant mais facultatif).

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/les_candidatures/memento-candidat/downloadFile/attachedFile_6/Memento_Regionales_2010_19_11_09.pdf